



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-022

**Signature d'une Convention d'Objectifs et de Financements
« Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » 2022-2023
(Éducation)**

751

Rapporteur : Sébastien LEROUX

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 35 |
| Nombre de pouvoirs | 4 |
| Votants | 39 |

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIÈRE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » est un dispositif de soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et d'appui à la scolarité en direction des élèves du primaire au collège.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont articulées avec les établissements scolaires et les actions de soutien à la parentalité menées sur les territoires. Elles sont centrées sur l'enfant, et doivent susciter son adhésion et celle des parents dans le but de faciliter les relations entre les familles et l'école, d'accompagner et d'aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants.

Ces actions sont financées par une prestation de service calculée en fonction du prix de revient du dispositif et de deux bonus associés. Un bonus enfant versé pour la mise en place de projets d'ouverture culturelle ou sportive et un bonus parent pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité.

En 2021-2022, un premier agrément a été accordé à la Ville de Dreux par la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour les centres sociaux Dunant-Kennedy et la Maison Proximum des Bâtes.

Lors de cette première année de fonctionnement, 168 élèves de l'élémentaire au collège ont participé aux activités d'accompagnement à la scolarité. Le coût de fonctionnement de l'action s'est élevé à 16 402 € et les recettes versées par la Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir à 4 355 €.

Afin de renouveler l'agrément, les centres sociaux Dunant-Kennedy et les Rochelles et la Maison Proximum des Bâtes ont déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir.

Le Comité Départemental a accordé l'agrément « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour l'année 2022-2023. La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir a émis un avis favorable à l'ouverture du droit à la prestation de service et aux bonus associés.

Afin de finaliser les engagements qui nous lient à la Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir, il convient de signer la convention d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour l'année scolaire 2022-2023.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

- Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » 2022-2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 09 février 2023



**Le Maire,
Conseiller régional,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "PFBillet".

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230209-DEL2023-022-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023